

Dynamique de croissance et société urbaine : Québec au XVIII^e siècle, 1690-1759

Yvon Desloges et Marc Lafrance*

La population de Québec au XVIII^e siècle se caractérise par trois phénomènes : sa mobilité, son appauvrissement et la concurrence qu'elle doit subir. De fait, pour en arriver à mieux cerner la population urbaine de cette époque, il faut, en s'inspirant d'un modèle fonctionnaliste, mettre en rapport, comme les observateurs d'économie politique du XVIII^e siècle, démographie et économie, degré de richesse et société, sans pour autant expliquer exclusivement la hiérarchisation sociale par le seul critère monétaire. La société de la capitale de l'Amérique française doit plutôt se percevoir comme une société d'ordres en transition, à l'image de celle de la métropole, où se côtoient richesse, dignité et honneur.

Mobility, increased poverty and fierce competition characterized Québec City's population in the 18th century. In fact, to fully understand the urban population of the period, one must, as did the political economists of the time, relate, within a functionalist framework, both demography and economy, wealth and society, but without relying exclusively on the sole monetary criteria to explain social hierarchy. The population of French colonial America is rather perceived like its metropolitan model, that is, a society of orders in transition, wherein wealth, dignity and honour mingle.

Voici déjà quelques années, une historienne suggérait qu'une étude sur Québec dévoilerait peut-être quelques éléments de dynamisme urbain absents à Montréal¹. Québec, siège du gouvernement colonial et terminus des voies de communications océaniques, assume au XVIII^e siècle des fonctions administratives et commerciales vitales pour la colonie. Encore faut-il s'interroger sur la dynamique du développement que lui assurent ces fonctions de même que sur leurs incidences sur la vie quotidienne de ses habitants.

Certes, il est facile d'énumérer les propriétés vitales de la capitale², mais afin de parvenir à l'évaluation de son dynamisme, il faut aussi tenir compte des causes de sa croissance ou encore... de son inertie. En s'inspirant d'un modèle fonctionnaliste, il convient de mettre en rapport, comme les observateurs d'économie politique du XVIII^e siècle, démographie et économie, degré de richesse et société³.

Dans un premier temps, les recensements permettent de reconstituer le taux de croissance démographique de la ville et de le jumeler non seulement avec l'évolution

* Yvon Desloges et Marc Lafrance sont chercheurs à Parcs Canada, Québec.

Version remaniée d'une présentation faite au congrès de la French Colonial Historical Society tenu à l'Université Laval en mai 1985. Les auteurs remercient M. Jean-Pierre Gagnon pour ses judicieux commentaires.

1. Louise Dechéne, « La croissance de Montréal au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française* (ci-après *RHAF*), vol. 27, n° 2, septembre 1973, p. 163.

2. Notamment terminus des voies de communications océaniques, centre portuaire et d'industrie maritime, premier entrepôt de la colonie, siège du gouvernement, centre administratif et financier colonial, place forte et ville de garnison, ville épiscopale, centre d'organisation conventuel et missionnaire, marché régional. En fait, Québec cumule toutes les fonctions à divers degrés, sauf celle d'accueil.

3. J.-C. Perrot, *Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle*, Paris-LaHaye, Mouton, 1975, pp. 12-13.

économique de celle-ci mais aussi avec certains comportements démographiques indissociables, comme le mariage, la mortalité et le logement. Cette démarche conduit à une appréciation de la mobilité géographique de la population.

D'autre part, le jumelage du degré de richesse et de l'appartenance sociale des citoyens dans une ville où le capitalisme marchand tient une grande place conduit à s'interroger sur la mobilité sociale : en ville, où les rapports sociaux se diversifient et s'accroissent, sommes-nous en mesure de mieux observer les forces de changement ou d'immobilisme de la société ? Au XVII^e siècle, les rangs de la société se font plus ouverts qu'au siècle suivant alors qu'ils tendent à se refermer ; cette situation vaut autant pour l'élite que pour les artisans. Au XVIII^e siècle, les contraintes économiques et une forte concurrence mettent un frein à l'ascension sociale.

I — LA DYNAMIQUE DE CROISSANCE

De l'établissement de l'administration royale (1663) à la déclaration de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689), Québec connaît une période de croissance dynamique. Au cours de ces années, la ville se dégage du comptoir de traite pour prendre un caractère urbain. Peuplée en bonne partie grâce à l'immigration française, la capitale absorbe son excédent de naissances, ce qui lui assure un taux de croissance de 3,18 p. 100 entre 1666 et 1692. À cette date, la population est jeune, mais elle tend vers la parité des sexes⁴.

Perçue sous l'angle de la longue durée, Québec ne présente pas dans la première moitié du XVIII^e siècle une croissance plus dynamique que celle de Montréal (moins de 2 p. 100 annuellement)⁵. Toutefois, la lecture des recensements confirme qu'une phase de ralentissement caractérise la période 1692-1726 (Tableau 1)⁶. Par la suite, Québec reprend vie. Ainsi, le mouvement de croissance de la capitale se fait donc dans un sens contraire à

4. Sur la population de Québec au XVII^e siècle, voir Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Fidès, Montréal, 1973, pp. 19-22, 57-68, 92-104 ; Rémi Chénier, *L'urbanisation de la ville de Québec, 1660-1690*, manuscrit classé, Parcs Canada, Québec, 1979, pp. 187-191, 258-262. Voir aussi les commentaires d'Hubert Charbonneau dans « À propos de démographie urbaine en Nouvelle-France ». Réflexions en marge d'« Habitants et marchands de Montréal » de Louise Dechéne, *RHAF*, vol. 30, n^o 2, septembre 1976, pp. 263-269.

5. Dans cette optique, la capitale se compare avantageusement à certaines villes de la Nouvelle-Angleterre. À Portsmouth au New Hampshire, la population passe de 900 à 3 300 habitants entre 1680 et 1740, d'où un taux de croissance de 1,9 p. 100 annuellement. À Newport au Rhode Island, la population blanche s'accroît de 2 204 à 6 769 entre 1708 et 1755, soit un taux annuel de croissance de 2,16 p. 100. Ces données proviennent de K.E.A. Andresen, « The Layered Society, Material Life in Portsmouth, N.H., 1680-1740 », thèse de PhD, University of New Hampshire, 1982, p. 60 ; R.V. Wells, *The Population of the British Colonies in America before 1776. A Survey of Census Data*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975, p. 98.

6. Les chiffres de population de ce tableau englobent le clergé et la banlieue. Cette dernière, qui varie entre 200 et 270 habitants pendant toute la période, se veut beaucoup moins importante que celle de Montréal avec ses 900 habitants. Il y a certes lieu de critiquer une source comme les recensements. Démographes et historiens y ont noté omissions, erreurs de calcul et inexactitudes. Dans un récent article portant sur les dénombrements du Régime français, R. Lalou et M. Boleda, après une critique statistique serrée de ces sources, en arrivent à la conclusion qu'il s'agit d'une source riche mais « péchant » par l'importance de ses omissions, puisque le sous-enregistrement dépasse les 10 p. 100. Il y a toutefois lieu d'observer et de retenir les considérations suivantes : ces deux démographes isolent trois périodes pour caractériser le sous-enregistrement, soit 1685-1707, 1712-1724 et 1726-1739. Bien que leur analyse porte sur l'ensemble de la colonie, il y a lieu, à la leur des indications que nous avançons un peu plus loin, de jumeler leurs données aux nôtres et, ainsi, de formuler un peu plus loin une hypothèse sur le fort taux de sous-enregistrement. Richard Lalou et Mario Boleda, « Une source en friche : les dénombrements sous le Régime français », *RHAF*, vol. 42, n^o 1, été 1988, pp. 47-72.

celui de Montréal⁷. Mais cette évolution sur une longue période masque la réalité : le développement n'est ni régulier ni uniforme; il est marqué de ruptures et de progressions rapides.

Tableau 1 Croissance de la population de Québec, 1666-1755

Année	Population	Taux	Taux périodique
1666	747		
1692	1 798	3,18	
1707	1 939	0,50	3,18
1716	2 573	3,12	
1726	2 704	0,49	1,18
1737	4 721	4,93	
1744	5 207	1,39	
1755	7 215	2,93	3,14

Sources : AN, Colonies, G 1, 460-461, Canada 1666-1739, recensements nominatifs et généraux; L. Beaudet, « Recensement de la ville de Québec pour 1716 », Québec, 1887, 66 pages; Abbé Jacrau, « État ou recensement général de la paroisse de Québec... 1744 », *RAPQ*, 1939-1940, pp. 3-154; Public Record Office, CO 42, vol. 24 : 16-16V, « Return of the Number of Souls in Several Parishes Belonging to the Government of Quebec, July 1761 ».

Ce phénomène, presque cyclique, correspond d'ailleurs à la conjoncture économique propre à la capitale, conjoncture fortement tributaire des guerres des années 1690-1713, de la « commotion inflationniste » des années 1713-1726, de l'essor du commerce et de l'activité maritime de 1727-1737, des désastreuses disettes qui ont accablé les citoyens entre 1737 et 1744 et, enfin, des dépenses massives de l'État après 1745⁸.

Les guerres de la Ligue d'Augsbourg (1689-1696) et de la succession d'Espagne (1702-1713) produisent des effets divergents sur la conjoncture économique et sur le mouvement démographique. En dépit du maintien des liens maritimes avec la France pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, la présence des corsaires anglais dans le golfe porte de rudes coups aux activités de traite à la baie d'Hudson, au commerce avec les Antilles et aux établissements de pêche sédentaire. Cette conjoncture défavorable au commerce rompt le mouvement de croissance démographique observé au XVII^e siècle. La paix entre 1698 et 1702 n'apporte aucun sursis. Une disette catastrophique en 1700-1701, des épidémies entre 1699 et 1703 et une « forte⁹ » crise de mortalité en 1702-1703 se conjuguent à la

7. Entre 1697 et 1731, à Montréal, le taux s'établit à 2,6 p. 100; de 1731 à 1754, il se chiffre à 1,27 p. 100. Ces données proviennent de L. Dechêne, « La croissance... », p. 164.

8. Cette constatation et les descriptions des diverses conjonctures découlent essentiellement de données recueillies dans la correspondance officielle (séries C11A) et des études suivantes : R. Brisson, *La charpenterie navale à Québec sous le Régime français*, Québec, IQRC, 1983; A. Charbonneau, Y. Desloges, M. LaFrance, *Québec, ville fortifiée du XVII^e au XIX^e siècles*, Québec, Pélican et Parcs Canada, 1982; G. Frégault, *Le XVIII^e siècle canadien*, Montréal, HMH, 1968; J. Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, PUL, [1960]; J.-P. Hardy et D.T. Ruddell, *Les apprentis artisans à Québec, 1660-1815*, Montréal, P.U.Q., 1977; A.E.J. Lunn, « Economic Development in New France, 1713-1760 », thèse PhD, McGill, 1942; J. Mathieu, *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1981; J. Pritchard, « Ships, Men and Commerce : a Study of Maritime Activity in New France », thèse de PhD, Toronto, 1971; A.G. Reid, « The Development and Importance of the Town of Quebec », thèse de PhD, McGill, 1952.

9. Le terme « forte » qualifie un indice de taux de mortalité ainsi que l'a identifié le démographe J. Dupâquier dans H. Charbonneau et A. LaRose (éds), *Les grandes mortalités : étude méthodologique des crises démographiques du passé*, Liège, Ordina, 1979, pp. 85-93. Selon Dupâquier, il existe six intensités différentes

saturation du marché européen du castor et à la faillite de la Compagnie de la Colonie pour maintenir Québec dans l'adversité. Les prix à la consommation baissent et la capitale connaît une période de déflation¹⁰ qui entretient sa stagnation démographique.

Entre 1707 et 1716, la guerre assure une relative prospérité aux commerçants québécois. Suite au retrait de la colonie des commerçants métropolitains et au désarroi provoqué par les difficultés du commerce des fourrures, les Québécois prennent en main leur destinée économique en se lançant dans la course et dans le commerce avec Plaisance et les Antilles. Les chantiers de construction navale revivent et les petites industries de l'époque de Talon renaissent. Les investissements publics, notamment dans les fortifications, assurent également du travail. Les commentaires des intendants sur la pénurie de main-d'œuvre prennent alors tout leur sens. Une activité fébrile attire les gens dans la capitale qui connaît pendant ces années des taux de croissance et d'inflation vigoureux.

La décision du trésorier de la Marine de ne racheter la monnaie de carte qu'à la moitié de sa valeur attise, en 1714, la spirale inflationniste. Cette situation n'est toutefois que temporaire et artificielle; il ne s'agit que d'une réaction à l'incertitude du cours de la monnaie, car le taux réel d'inflation se situe aux environs de 2 p. 100 pour la période de 1714-1725.

Néanmoins, les Québécois se montrent réticents à investir dans l'économie¹¹. Entre 1716 et 1724, le commerce des Îles, si prometteur auparavant, demeure limité et occupe peu de gens. L'activité portuaire est restreinte et la construction navale périclité. La métropole se montre aussi plus avare de ses subsides : le projet de fortification de la ville est abandonné au profit de Louisbourg et Montréal. Le peu de travail disponible fait même régresser l'apprentissage. Dans ce contexte, la population de Québec décroît¹². Ce phénomène est accentué par une série de mauvaises récoltes entre 1714 et 1718 et une « forte » crise de mortalité en 1714-1715.

À compter de 1727, Louisbourg remplace Plaisance dans le circuit commercial; en même temps, le commerce des Antilles renaît, assurant ainsi la relance de la construction

quant à ces crises de mortalité : crise mineure (indices entre 1 et 2); crise moyenne (indices entre 2 et 4); forte crise (indices entre 4 et 8); crise majeure (indices entre 8 et 16); super-crise (indices entre 16 et 32); catastrophe (indices supérieurs à 32). Pour en arriver à calculer ces indices, il faut additionner les décès des dix années précédant l'événement, en faire la moyenne et ensuite calculer l'écart moyen. L'indice est égal au nombre de décès d'une année x, duquel est soustrait la moyenne des dix années antérieures, laquelle différence est divisée par l'écart-type des dix années de référence.

10. Cette période de faible croissance démographique correspond à une chute générale des prix, sauf pour les années 1700-1701 alors que se manifeste, à cause des mauvaises récoltes, une hausse momentanée du coût des denrées. Ces indications découlent de la reconstitution d'indices relatifs au coût de la vie basés sur une gamme de neuf produits (lard, farine, blé, bois de chauffage, argenterie, beurre, sel, poivre, chandelle). À noter qu'une gamme élargie de dix-sept produits donne des mouvements de prix similaires. Ces prix proviennent des inventaires après décès des résidents de Québec. Certains s'étonneront de constater la présence du poivre ou encore de l'argenterie. L'espace manque pour expliquer ici toute la méthodologie utilisée ou encore pour débattre du *cost of living index*. Toutefois, il faut préciser que le poivre est une denrée importée et répandue dont le cours dépend de facteurs extérieurs à la colonie. Quant à l'argenterie, sa présence peut s'expliquer par l'effet pondérateur qu'elle exerce sur l'indice, puisque son cours évolue plus lentement.

11. Les actes notariés contiennent de très nombreuses références au sujet de l'incertitude du cours de la monnaie. Il faut noter d'ailleurs que l'inflation atteint jusqu'à 300 p. 100 en 1717 alors que le pouvoir d'achat de la livre n'équivaut qu'à 5 sols. Signalons d'autre part qu'un prêteur potentiel se méfie, et avec raison, d'une dévaluation de 62,5 p. 100 sur la monnaie de carte; la perte est lourde.

12. Dans les faits, la population civile régresse de 0,13 p. 100. Si les chiffres de notre tableau indiquent une progression, cette situation se justifie par le nombre des ecclésiastiques inclus dans ces chiffres.

navale. Tous les métiers reliés de près ou de loin à l'activité maritime et portuaire fleurissent et l'apprentissage connaît une nouvelle vigueur. L'intendant Hocquart note, en 1732, que « la ville s'est bien agrandie », ce que confirment les concessions de terrains et les marchés de construction domiciliaire. Seule une épidémie de petite vérole et la crise de mortalité qu'elle entraîne entachent ce tableau. Entre 1726 et 1737, Québec connaît son taux de croissance le plus élevé de la période.

Entre 1737 et 1744, une succession de mauvaises récoltes nuit considérablement au commerce. Les inévitables épidémies surviennent en 1740, 1743 et 1744. Pendant ces années, le taux de croissance chute de façon dramatique.

À compter de 1744, la guerre renverse ce mouvement et même si elle affecte le commerce intercolonial (que les mauvaises récoltes affaiblissent davantage après 1750), les échanges maritimes avec la métropole sont animés; le port de Québec connaît son apogée. À cela s'ajoutent les investissements massifs de l'État dans les travaux publics, la construction navale et les achats de guerre. La croissance démographique s'en trouve tellement stimulée que les autorités coloniales jugent nécessaire de tenter d'enrayer la migration des gens de la campagne vers la ville.

La croissance démographique de la capitale bat donc au même rythme que la conjoncture économique. Usuellement, à un mouvement déflationniste correspond une situation de chômage ou de sous-emploi qui ne favorise pas la croissance démographique. Au contraire, un mouvement inflationniste modéré se rapproche davantage d'une situation de plein emploi et s'avère évidemment propice à la croissance de la population¹³. Ces corrélations s'observent à Québec tout au cours de la période, sauf pour les années 1727-1736. Pendant cette décennie, les prix décroissent faiblement alors que la capitale connaît son taux de croissance le plus élevé. Cette situation ne peut s'expliquer que par la très forte impulsion qu'imprime à l'économie urbaine la relance du commerce maritime, phénomène spontané qui fait accourir en ville nombre de migrants qui auront fort à faire pour se tailler une place sur le marché du travail.

II — LA MOBILITÉ : UNE FAÇON DE VIVRE

Dans cette économie entrecoupée de temps forts et faibles de courte durée, la très forte mobilité de la population constitue une caractéristique essentielle. Il est difficile de quantifier cette mobilité¹⁴, mais de nombreux indices la laissent entrevoir, notamment les mouvements des mariages, des naissances et de la mortalité. L'habitation fournit aussi des indications en ce sens.

13. J.A. Garraty, *Unemployment in History : Economic Thought and Public Policy*, New York, Harper and Row, 1978, pp. 1-5. Lorsque les démographes constatent que les périodes de 1685-1707 et 1712-1724 se caractérisent par de forts taux de sous-enregistrement et que, par conséquent, ils les jugent de moindre qualité, il y aurait lieu de mettre ce phénomène en parallèle avec nos mouvements de population qui, eux, correspondent à des réponses des citoyens à la conjoncture économique. L'hypothèse mérite certainement d'être soulevée. Par ailleurs, il faut souligner que pendant les années difficiles de 1712-1724, l'intendant fait dresser onze recensements. Quant à la période 1726-1739, il faut signaler qu'au cours de ces années, l'économie va bien, de sorte que la capitale ne connaît pas d'importants flux et reflux de population.

14. L'une des façons de procéder serait d'évaluer la mobilité intercensitaire. Celle-ci s'avère toutefois trop approximative; seule la reconstitution de fiches de famille permet d'en arriver à une évaluation plus précise. Par ailleurs, il faut préciser que toutes les données subséquentes, quant au comportement démographique, découlent de l'analyse des registres de baptêmes, mariages et sépultures publiés par le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal.

L'analyse des mariages pendant l'ensemble de la période permet d'observer que dans deux cas sur trois, les mariages se font avec un étranger¹⁵. Ce phénomène découle de la très grande mobilité des hommes en quête d'emplois; 57 p. 100 des hommes qui se marient à Québec sont des étrangers alors que quatre femmes sur cinq résident dans la capitale et cela malgré la parité des sexes. Pour les étrangers, un facteur favorise leur union avec des Québécoises : la durée des mariages dans la ville de Québec est une fois sur cinq inférieure à cinq ans; par ailleurs, les remariages comptent pour 27 p. 100 des unions contractées et ceux-ci mettent en cause majoritairement des veuves. Le comportement des Québécois au mariage est constant; la sédentarité des femmes leur permet d'épouser de tout temps une majorité de Québécoises. Par contre, si celles-ci convolent le plus souvent avec des étrangers, en période d'essor urbain, ce comportement change, car les Québécois demeurent dans leur ville. Par exemple, entre 1737 et 1744, les Québécoises épousent 57 p. 100 d'étrangers alors que dans les années subséquentes (1744-1749), pendant la période des grands chantiers, elles épousent 67 p. 100 de Québécois. Cette situation rappelle celle de 1726-1737 alors que les Québécois comptaient pour 52 p. 100 des époux et qu'entre 1692 et 1725, les étrangers en représentaient 61 p. 100. La capitale représente donc une plaque tournante, tant du point de vue humain que commercial. À certains moments, ce n'est plus de mobilité qu'il s'agit, il conviendrait plutôt de parler de « volatilité ».

Encore une fois, quand on examine les naissances en milieu urbain sur toute la période 1690-1749, il faut observer que la ville n'absorbe pas le surplus des naissances. Nonobstant l'apport de l'immigration et un taux élevé de mortalité¹⁶, la capitale ne retient que trois nouveau-nés sur quatre. Cette observation confirme celle du démographe Charbonneau, à savoir que « la ville reçoit davantage, mais elle perd aussi plus d'individus que la campagne¹⁷ »; elle ne permet pas toutefois de saisir le dynamisme urbain. Si dans le premier quart du XVIII^e siècle, la ville n'absorbe même pas la moitié de l'excédent de ses naissances, pendant la période d'essor suivante, la croissance réelle de la ville représente près du double de l'excédent des naissances. Le « brassage démographique » est encore plus intensif qu'anticipé par le démographe.

La démographie ne constitue pas le seul paramètre qui permette d'observer la mobilité. L'étude de l'habitation devient « nécessairement complémentaire à toute étude démographique d'une ville¹⁸ ». L'analyse du rapport famille-logement témoigne d'un entassement croissant à Québec au XVIII^e siècle. Ce rapport se chiffre à 1,07 famille par maison en 1714 (417 maisons pour loger 449 familles). En 1739, il s'établit à 1,22 (731 familles

15. Il faut entendre par étranger une personne provenant de l'extérieur des limites paroissiales, ce qui, au XVIII^e siècle, signifie également provenant de l'extérieur du périmètre de Québec (incluant la banlieue juridique).

16. À Québec, 40 p. 100 des mortalités survenues entre 1690 et 1749 concernent les nouveau-nés (0-1 an), soit un taux de 211/1 000. S'il faut ajouter à cela la mortalité juvénile (1-14 ans), il en ressort que deux enfants sur trois meurent avant de célébrer leur 15^e anniversaire, hypothéquant ainsi sérieusement le renouvellement des générations et, évidemment, la stabilité démographique urbaine. Ce pourcentage de mortalité juvénile est, nous en convenons, élevé. Bien que nous ayons éliminé les décès d'enfants dont les parents habitent à l'extérieur de Québec, il n'en demeure pas moins que ces chiffres incluent les décès d'enfants de migrants dont la durée du séjour dans la capitale a pu se prolonger au-delà du simple temps de passage.

17. H. Charbonneau, *op. cit.*, p. 268.

18. M. Gardin, « Quelques remarques sur l'habitat urbain. L'exemple de Lyon au XVIII^e siècle », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 32; J.-P. Bardet, « L'habitat : une interrogation », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 19.

qui se répartissent dans environ 600 maisons¹⁹). Cet indicatif de l'entassement prend tout son sens quand il est mis en parallèle avec la chute du nombre de propriétaires dans la capitale au cours du XVIII^e siècle. En effet, vers 1740-1744, la capitale compte au plus 44 p. 100 de propriétaires²⁰. Québec, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, devient une ville de locataires²¹.

Le fait d'être locataire suppose un certain nomadisme; il en découle par ailleurs que le locataire ne dispose pas des mises de fonds nécessaires à l'achat d'une maison. L'impression de mobilité que dégage le statut de locataire s'accroît lorsque les genres de location ou encore la durée de celle-ci sont pris en considération (Tableau 2). Entre 1690 et 1759, la maison représente la location la plus fréquente : 60 p. 100 des baux. Par définition, elle impose de plus grandes responsabilités et, en principe, une relative sédentarité. Toutefois, la location des maisons décroît au cours du XVIII^e siècle au profit des appartements dont la durée de location est également moins longue. Par ailleurs, la moitié des locations de chambres, phénomène néanmoins marginal, ont lieu au cours des périodes d'essor : 1726-1737 et 1745-1754. En contrepartie, 68 p. 100 des sous-locations enregistrées avant 1745 le sont au cours de périodes dépressives. Enfin, conséquence de cette forte mobilité, la corrélation durée-prix révèle un marché favorable aux locataires. Ceux-ci profitent de la conjoncture et négocient des baux de plus longue durée en période dépressive qu'en période de hausse des loyers. En conséquence, rarissimes sont les locataires qui habitent plus de six ans au même endroit.

Tableau 2 Genres de location par période, 1690-1759

Genre	1692- 1706	1707- 1716	1717- 1726	1727- 1736	1737- 1744	1745- 1754	1755- 1759	Total	%
Maison	138	115	96	93	81	175	80	778	60,1
Appartement	47	34	64	51	30	108	76	410	31,7
Chambre	5	3	7	9	5	15	7	51	3,9
Entrepôt	6	6	10	4	2	8	2	38	2,9
Terrain	1	4	3	1	2	5	1	17	1,3
TOTAL	197	162	180	158	120	311	166	1 294	

Source : Cette compilation provient des baux retracés dans les greffes des notaires ayant exercé à Québec entre 1690 et 1759. Ces documents sont conservés aux Archives nationales du Québec à Québec.

19. Les trois premières données proviennent des recensements statistiques alors que le chiffre de 600 maisons découle d'une évaluation des plans d'époque. Si nous ne devions considérer que les chefs de ménage, tels que les dénombrements des curés les recensent en 1716 et 1744, il y aurait eu 460 ménages en 1716 et 1 056 en 1744 pour un nombre sensiblement identique de maisons ainsi qu'en attestent les marchés de construction domiciliaire. C'est donc dire que le taux passerait de 1,1 à 1,76, une augmentation de 37,5 p. 100.

20. Le nombre des propriétaires découle de l'analyse des enregistrements faits lors des divers aveux et dénombrements du XVIII^e siècle. Il en ressort que les deux tiers des édifices y sont consignés. Pour la proportion absente, nous avons reporté le nombre de possessions au *pro rata*. Étant donné la faible concentration de propriété foncière (quatre propriétaires sur cinq ne possédant qu'un immeuble), le phénomène de la mobilité prend encore plus de relief. Par ailleurs, seulement 10 p. 100 des propriétaires qui louent habitent à l'extérieur de la ville.

21. Cette analyse repose sur la compilation des données contenues dans 1 335 baux de location signés entre 1690 et 1759. Pour les fins de notre démonstration, nous les avons isolées selon nos périodes prédéfinies. Les statistiques regroupent sous la bannière maison autant celles-ci que les maisons avec boutique ou les corps de logis. Les appartements regroupent également ceux avec boutique. Il ne saurait y avoir ambiguïté au sujet des termes, car les prix de location départagent aisément les trois principaux genres.

Bref, l'analyse de la location laisse voir une mobilité urbaine et une mobilité réciproque entre la campagne et la ville. Qui plus est, l'observation des intérieurs domestiques à partir des inventaires après décès confirme la forte mobilité des résidents urbains : les Québécois possèdent peu d'objets et ceux-ci se transportent facilement, depuis le poêle de fer avec son ceintre et ses « avisses » pour retenir les plaques jusqu'à l'ameublement fort modeste.

En période d'essor, et notamment entre 1727-1732 et 1751-1754, l'investissement immobilier est important, mais il ne correspond pas à l'accroissement de la population²². La croissance de l'entassement à Québec au XVIII^e siècle découle peut-être partiellement de crises de logement circonstancielles (notamment lors des fortes migrations en périodes d'essor). Mais comment expliquer que la capitale devienne une ville de locataires ? Cette situation découle principalement du comportement des résidents face à l'incertitude du climat économique et de leur manque de ressources financières.

III — FORTE CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La mobilité interrégionale et la liberté de travail et de commerce dans la colonie entraînent une forte concurrence sur le marché du travail. De plus, l'absence de lettres de maîtrise et de jurandes instaure une liberté presque absolue dans la pratique des métiers. En conséquence, artisans et commerçants se disputent âprement une clientèle restreinte.

La « déréglementation » introduit dans le réseau marchand, aux XVII^e et XVIII^e siècles, nobles, forains et « facteurs » métropolitains (les représentants des grandes maisons de commerce). La « déréglementation » la plus connue est celle de la fin du XVII^e siècle alors que l'arrêt royal de 1685 accorde aux nobles le droit de commercer. Par ailleurs, dès le début du XVIII^e siècle, la distinction juridique entre marchands forains et domiciliés ne semble plus s'appliquer ; du moins, la dernière refonte des règlements de police de 1698 et 1706 n'en fait plus mention. L'intendant Hocquart indique, en 1741, qu'il existe une centaine de boutiques de marchands et que la moitié suffirait. La concurrence se révèle encore plus acharnée quand le nombre de boutiques est mis en parallèle avec l'affirmation de l'intendant Bigot qui, en 1754, déclare que les quatorze maisons protestantes de Québec contrôlent les trois quarts du commerce²³.

Dans les autres domaines du secteur commercial, bouchers et boulangers, charretiers et navigateurs n'échappent pas à cette concurrence. Par exemple, les boulangers voient une part du marché domestique leur échapper lorsque de nombreux locataires obtiennent le droit de cuire leur pain au four ; par ailleurs, dès 1706, les marchands reçoivent l'autorisation de ravitailler les équipages en biscuits²⁴. Les boulangers ne comptent que sur une seule clientèle stable : l'armée. Du côté maritime, l'essor de la navigation attire un grand

22. L'investissement immobilier est impossible à chiffrer. Toutefois, si on considère la courbe de la construction domiciliaire, conjuguée aux engagements d'apprentis et de maçons et combinée à l'analyse de la cartographie, deux périodes ressortent clairement. Voir à ce sujet, A. Charbonneau et al., *Québec...*, pp. 246-253. Ces données concernent surtout la maçonnerie ; toutefois, 70 p. 100 des maisons de Québec sont en pierre. Par ailleurs, leur surface habitable s'accroît considérablement entre 1690 et 1740-1744.

23. Au sujet de la déclaration d'Hocquart, AN, Colonies, C11A, 75, 9-9v, « Observations d'Hocquart sur le mémoire de Desautiers » ; celle de Bigot, J.F. Bosher, « French Protestant Families in Canadian Trade, 1740-1760 », *Histoire sociale — Social History*, Vol. VII, n° 14, novembre 1974, pp. 179-201.

24. *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 5, Québec, A. Côté, 1885-1891, p. 514, 7 février 1707. Le droit de cuire au four constitue l'une des clauses des baux de location.

nombre de navigateurs et de maîtres de barque²⁵; certains artisans, qu'ils fussent boulangers ou charpentiers, en font même un métier saisonnier. Pour leur part, les charretiers font face à la concurrence saisonnière des habitants de la proche campagne et même de certains marchands²⁶.

Les artisans au XVIII^e siècle pratiquent une gamme de métiers plus élaborés qu'au siècle précédent. Toutefois, le cumul des spécialisations dans certains domaines demeure répandu. Les gens de métier doivent diversifier leurs opérations et même leur aire d'activité. Ainsi, les maçons de Québec, trop nombreux, profitent d'une heureuse coïncidence et migrent à Montréal où il faut reconstruire la ville et édifier l'enceinte²⁷. Les forgerons deviennent tantôt ferblantier, tantôt serrurier; ils répondent ainsi à leur façon aux importations des marchands qui vendent des plaques de poêle ou des limes allemandes²⁸. Heureusement pour eux, ils se nourrissent à deux râteliers, les constructions navale et domiciliaire, de sorte que la concurrence est moins vive qu'elle n'aurait pu l'être. Il devient superflu d'ajouter quoi que ce soit sur la condition des artisans du cuir qui, outre leur trop grand nombre, doivent concurrencer la production importée²⁹. Dans le domaine du vêtement, les tailleurs d'habit voient leurs rangs se gonfler et le prix de la matière première baisser, sans compter la concurrence que peuvent représenter les veuves qui se recyclent comme couturières³⁰.

La situation qui prévaut au cours du XVIII^e siècle et les commentaires qu'elle inspire, notamment à l'intendant Hocquart, contrastent fortement avec les récriminations de l'un de ses prédécesseurs, l'intendant Raudot, qui ne peut s'empêcher de faire l'apologie de la libre concurrence³¹. Il aura fallu trente ans pour que le discours économique des intendants change radicalement.

Un seul secteur d'activités demeure presque à l'abri de toute concurrence, celui des services, alors que les salariés de l'État se contentent d'encaisser leur rémunération fixe. Les autres fournisseurs de services, les notaires et les chirurgiens n'ont pas non plus à faire face à la concurrence, puisque la création de leur charge dépend de l'État. Rien ne les empêche, toutefois, de tenter l'aventure du commerce.

IV — L'APPAUVRISSMENT DE LA SOCIÉTÉ

Cette forte concurrence dans les secteurs du commerce et de la transformation conduit inévitablement à un appauvrissement général de la société québécoise du XVIII^e siècle, où seuls les plus « fortunés » des divers métiers maintiennent leur rang. C'est

25. J. Mathieu, *Le commerce entre...*, Montréal, Fidès, 1981, p. 121.

26. ANQQ, NF 2 cahier 36 (M5/8) fol. 70-77, « Ordonnance de Bigot, 21 avril 1749 ».

27. A. Charbonneau *et al.*, *Québec...*, p. 247.

28. Ces constatations découlent d'un relevé des produits importés contenus dans les inventaires après décès des résidents de Québec. Quant à la provenance de ces produits, il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque les poêles recensés à Paris au XVIII^e siècle proviennent également d'Allemagne. D. Roche, *Le peuple de Paris*, Paris, Aubier, 1981, pp. 140-142.

29. M. Thivierge, « Les artisans du cuir au temps de la Nouvelle-France, Québec 1660-1760 » dans J.-C. Dupont et J. Mathieu, *Les métiers du cuir*, Québec, P.U.L., 1981, pp. 26-33.

30. Il faut noter que les chapeliers québécois disparaissent au profit du puissant lobby français. Par ailleurs, la presque totalité des inventaires de marchands nous apprend l'existence de stocks de tissus.

31. P.N. Moogk, « The Craftsmen of New France », thèse de PhD, University of Toronto, 1973, pp. 19-30.

d'ailleurs l'implacable conclusion à laquelle conduit l'analyse des inventaires après décès³² et du rôle de cotisation des casernes en 1755.

Après 1727, la proportion des ménages laissant moins de 1 000 livres de fortune (avant déduction des dettes) s'accroît dans tous les secteurs (Tableau 3)³³. À l'opposé, ceux disposant de 5 000 livres et plus diminuent d'importance, sauf dans les services, chez les

Tableau 3 Fortunes des ménages par groupes socio-professionnels, 1690-1749

Groupes	0-999		1 000-4 999		5 000-19 999		20 000 et +		Nombre	
	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727	avant 1726	après 1727
1) Services										
• officier	7,1	12,7	33,3	25,5	35,7	44,7	23,8	17,0	42	47
• sous-service	21,4	44,5	57,1	22,2	21,4	27,8	—	5,5	28	18
2) Commerce										
• marchand	—	3,4	11,4	37,9	34,1	41,4	54,6	17,2	44	29
• alimentation	25,0	50,0	33,3	20,0	41,7	30,0	—	—	12	10
• transport	50,0	61,6	38,9	15,4	11,1	223,1	—	—	18	13
3) Transformation										
• construction	28,6	35,7	48,6	42,8	22,8	17,8	—	3,6	35	28
• fer	19,0	33,3	42,8	44,4	14,3	22,2	23,8	—	21	9
• cuir	60,0	50,0	30,0	33,3	—	16,7	10,0	—	10	6
• vêtement	30,0	88,8	50,0	11,1	20,0	—	—	—	10	9
• bois	45,5	50,0	27,3	50,0	9,1	—	18,2	—	11	8
4) Journaliers										
	100,0	100,0							2	6
5) Inconnus										
	56,7	71,1	30,8	18,1	12,5	8,0	—	2,7	104	149

Source : Cette compilation provient des inventaires après décès retracés dans les greffes des notaires ayant exercé à Québec entre 1690 et 1759. Ces documents sont conservés aux Archives nationales du Québec à Québec.

32. Il faut convenir avec D. Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984, pp. 110-123, que les inventaires après décès faussent dans certains cas la vision de la fortune possédée par la personne décédée et qu'il est presque impossible de la connaître avec exactitude. Toutefois, le phénomène de l'appauvrissement qui se constate dans les quelque 700 inventaires relevés entre 1690 et 1749 (un millier si nous incluons la dernière décennie) est généralisé; il s'applique à tous les groupes sociaux. Ceux-ci sont d'ailleurs représentés, vers 1716 et 1744, sensiblement dans les mêmes proportions que lors des dénombrements de ces années à l'exception des journaliers. Il importe également de préciser que l'inventaire après décès se jumelle dans 30 p. 100 des cas, entre 1690 et 1749, au décès d'adultes résidant à Québec. De plus, il faut ajouter que l'inventaire est requis par les héritiers de propriétaires fonciers, puisque 70 p. 100 des personnes décédées possèdent un immeuble ou plus. Or, nous l'avons vu, Québec devient une ville de locataires; ce phénomène explique sans doute pourquoi le rapport inventaire-décès se maintient au cours du XVIII^e siècle alors que la population citadine double. En somme, l'inventaire après décès concerne l'enregistrement légal de la propriété. Enfin, il faut préciser que toutes les sommes mentionnées dans cet article sont en monnaie de France et que, par ailleurs, elles n'ont pas été « déflatées »; l'inflation touche les plus démunis de sorte que, même « déflatées », les proportions indiquées restent sensiblement les mêmes.

33. Les professions ont été regroupées en quatre secteurs d'activité : service, commerce, transformation et non-spécialité. Ceux-ci s'inspirent de L. Dechêne, « Habitants... », p. 375, à la différence que nous avons supprimé du premier secteur les ecclésiastiques et les domestiques, ces derniers se retrouvent plutôt parmi les

transporteurs maritimes et chez les plus riches marchands. L'analyse des avoirs de ceux dont le métier est inconnu dénote le même phénomène. En somme, l'écart s'accroît considérablement entre les plus riches et les plus pauvres.

En corollaire, cette situation traduit un resserrement du crédit. L'analyse de la composition du capital des marchands s'avère très révélatrice : la forte concurrence les force à garder des inventaires de marchandises plus importants; or, leur marge de crédit est réduite. Les fournisseurs hésitent à les financer. En conséquence, leurs passifs dépassent rarement les 5 000 livres après 1727. En contrepartie, ils supportent moins le crédit, de sorte que ceux dont les créances comptent pour 30 p. 100 ou plus de la fortune³⁴ se font moins nombreux après cette date. Qui plus est, les marchands hésitent de plus en plus, après 1727, à faire crédit à des personnes résidant à l'extérieur de la ville.

L'étude des fortunes dévoile leur hiérarchisation. Après 1727, 5,8 p. 100 des personnes décédées possèdent une fortune évaluée à 20 000 livres ou plus; dans ce groupe sélect, on retrouve surtout des officiers (fonctionnaires) et des marchands, bien que les premiers soient souvent des marchands ayant accédé à des postes administratifs. La strate moyenne regroupant les 5 000-20 000 livres (soit 19,6 p. 100 des défunts) réunit, outre marchands et officiers, la plupart des petits entrepreneurs et commerçants des divers métiers et professions; cependant, un seul d'entre eux provient des métiers du cuir et aucun n'est relié au vêtement et au bois. Parmi les moins nantis, c'est-à-dire moins de 5 000 livres (soit 75 p. 100 des défunts), on retrouve des membres de tous les groupes socio-professionnels dont 38 p. 100 des officiers et 41 p. 100 des marchands.

Cette esquisse de la « richesse » se rapproche sensiblement du portrait qui se dégage du rôle d'imposition pour les casernes, en 1755, en dépit du fait que les officiers en soient exemptés. D'après ce document, 1 003 contribuables déboursent entre 3 et 130 livres pour un total de 14 103 livres³⁵. De ce groupe, quatre-vingt-six seulement payent plus de 40 livres, mais leurs contributions réunies se chiffrent à presque 45 p. 100 de la contribution totale. En ajoutant à ce groupe une partie de la centaine de ménages privilégiés (donc exemptés du rôle), dont les chefs se composent d'une cinquantaine d'officiers militaires et d'autant d'officiers royaux de justice, police et finances, nous réunissons les familles les plus aisées de Québec³⁶.

journaliers qui sont absents de notre tableau étant donné leur faible nombre et leur peu de fortune (moins de 1 000 livres). Les professions sont celles indiquées dans les documents; aucune n'a été attribuée, de sorte que les inconnus y trouvent leur origine. Le découpage chronologique se justifie d'après les périodes de croissance de la population. Par ailleurs, il faut souligner que, malgré la césure de 1726-1727, ce phénomène d'appauvrissement débute au cours de la période précédente, de sorte que la réalité que traduit ce découpage s'adapte à la conjoncture.

34. La fortune se compose de biens meubles, des stocks de la boutique, du numéraire, de l'immobilier et des dettes actives. Il faut ajouter que l'endettement des marchands et même de l'ensemble des métiers ne dépasse pas, règle générale, la moitié de la fortune. Ainsi, fortune moins passif égale le bilan.

35. ASQ, manuscrit n° 139, « Rôle de l'imposition pour l'entretien des Casernes pour l'année 1755 ». Une première analyse de ce rôle se trouve dans Yvon Desloges, *L'habitat militaire à Québec au XVIII^e siècle*, travail inédit n° 431, Ottawa, Parcs Canada, 1980, appendice B, pp. 135-161. Nous insistons sur les limites de cette analyse, car les métiers des personnes recensées dans le rôle ne sont donnés que dans de rares exceptions. De 1 037 chefs de ménage énumérés, nous avons identifié les métiers dans 55 p. 100 des cas grâce à différents recoupements avec d'autres sources. Pour les chefs de ménage cotisés à plus de 40 livres, les métiers ont été identifiés dans 94 p. 100 des cas et pour ceux cotisés de 15 à 36 livres, dans 63 p. 100 des cas; mais pour ceux de la catégorie inférieure (3 à 12 livres), le pourcentage d'identification baisse à 37,7 p. 100.

36. Le clergé, la noblesse, les officiers militaires et ceux de justice, police et finance sont exemptés ainsi qu'un très petit groupe des plus dépourvus comme les Acadiens en exil, quelques nouveaux mariés et chefs de famille « pauvres ». La plupart des domestiques et des apprentis de Québec n'étant pas chefs de ménage, ils n'apparaissent pas au rôle. Notre évaluation du nombre d'officiers du roi (militaires et civils) a été établie à partir de AN, Col., C11A 99 :529-531, « Capitation, Québec, 1754 ».

Au sommet, on retrouve, cotisés à 130 livres, les principaux négociants huguenots de Québec. La majorité des négociants et gros marchands entrepreneurs locaux se retracent dans le groupe des cotisés de 70-90 livres. C'est seulement dans la catégorie des 40-60 livres que se rencontrent, outre les négociants et les marchands, un petit nombre de maîtres de métier comme les bouchers ou les entrepreneurs maçons de même que certains artisans du fer employés de l'État ou encore des tonneliers et des menuisiers qui font aussi commerce de détail ou tiennent cabaret. La catégorie de cotisation médiane (15 à 36 livres) qui se situe au-dessus de la moyenne générale regroupe des ménages qui jouissent d'une modeste aisance (15,6 p. 100 des cotisés). Elle englobe la strate supérieure des maîtres de métier dont 50 p. 100 de ceux du fer et 28 p. 100 de ceux de la construction qui sont plus nombreux. Des métiers du cuir, seuls les tanneurs réussissent à s'y élever. Dans les petits commerces, bouchers et cabaretiers s'y maintiennent, mais les boulangers en sont absents. Enfin, notaires et chirurgiens, professions relevant des arts libéraux, se situent également dans cette catégorie médiane.

La catégorie inférieure (3 à 12 livres) regroupe la masse des contribuables, les trois quarts en fait, qui déboursent au total 29 p. 100 de la cotisation. Elle réunit la plupart des gens de métier, la vaste majorité des veuves, 95 p. 100 des charretiers et tous les journaliers; 78 p. 100 de ces derniers sont taxés au tarif minimal. Le jumelage des plus faibles cotisants (3 livres) et de leur inventaire après décès permet de mieux cerner l'appauvrissement de la société québécoise ou du moins de rejoindre ceux susceptibles de paupérisation. Le seuil de pauvreté, il est vrai, varie selon les conjonctures. Toutefois, le bilan de fortune des gens de métier à Québec au XVIII^e siècle ne manque pas de souligner leur indigence : 46 p. 100 d'entre eux laissent un bilan inférieur à 1 000 livres à leur décès. Or, la majorité des plus faiblement imposés (38,9 p. 100 des ménages) se retrace dans ce groupe peu fortuné. On y compte 57 p. 100 des charpentiers, 50 p. 100 des cordonniers, 48 p. 100 des menuisiers, 46 p. 100 des charretiers, 44 p. 100 des navigateurs et 42 p. 100 des tonneliers de la ville, soit tous des métiers axés sur les activités économiques fondamentales de la ville et où la concurrence est la plus acharnée.

Ces gens possèdent très peu de biens et, par conséquent, laissent peu fréquemment des inventaires après décès. Néanmoins, pour les années 1750, d'une dizaine d'inventaires retracés, dont huit de gens de métier et deux de journaliers, gens cotisés à 3 livres, il se dégage un portrait de dénuement. Les quelques propriétaires sont fortement hypothéqués ou possèdent une cabane de bois comme celle de François Cliche³⁷. Leurs biens meubles composent l'essentiel de leur fortune et ceux-ci ne comptent que rarement pour plus de 500 livres. Ce sont là les plus fortunés ! Les plus démunis demeurent en chambre; leurs biens meubles comptent pour moins de 100 livres.

Le rôle de cotisation exempte les pauvres; il n'identifie pourtant que sept ménages « pauvres », ce qui réduit la pauvreté à un phénomène marginal. La réalité apparaît tout autre cependant. Si les cas ci-haut mentionnés sont représentatifs des fortunes de ménages cotisés à 3 livres, voilà une large part de la population, jusqu'à 27 p. 100 ou 2 000 personnes³⁸, qui peut être considérée comme étant pauvre, ce que confirme d'ailleurs le curé Récher lorsqu'il évalue à 3 000 les « pauvres gens de Québec », en 1757³⁹.

37. Voir ANQQ, Greffe Sanguinet #860, 3 janvier 1757.

38. À cause des nombreuses exemptions, le rôle de cotisation porte sur seulement 1 003 ménages. Nous avons évalué la proportion de ménages cotisés à 3 livres à partir de la population totale de la ville en 1755 (7 215), ce qui représenterait environ 1 443 ménages. PRO, CO 42, 24 :16-16v.

39. ASQ, Fonds Séminaire 7, n° 72A, « Journal (par M. Récher, ptre) », novembre 1757.

La concurrence qu'engendre le va-et-vient de main-d'œuvre et l'appauvrissement qui en résulte conduit à s'interroger sur la nature des rapports de production. Le contexte du XVIII^e siècle tend à faire de certains artisans non plus de petits entrepreneurs mais bien de simples salariés : près du tiers des ménages chez les petits commerçants, les transporteurs et les artisans ne disposent d'autres biens que les biens durables acquis grâce à leur force de travail. Or, le nombre de boutiques dans ces mêmes métiers reste relativement stable; en conséquence, un plus grand nombre doit quitter, vivoter ou s'engager auprès de boutiquiers. Dans le cadre du capitalisme marchand, il n'est que normal d'observer une dépendance accrue des travailleurs⁴⁰.

V — LA FORMATION SOCIALE URBAINE

La mobilité géographique de la population et la dynamique urbaine saccadée conduisent à s'interroger sur la formation sociale citadine. Le discours historiographique a mis en relief jusqu'à maintenant la nature de la société coloniale, certains soulignant à divers degrés l'éclatement de la société et les autres, son immobilisme par rapport à la société française⁴¹. Est-ce à dire que le brassage démographique intense dans la capitale et la concurrence qui s'accroît au XVIII^e siècle n'auraient aucune incidence sur la formation sociale urbaine et notamment sur le phénomène de la promotion sociale et que, par le fait même, la ville ne pourrait afficher certaines caractéristiques propres⁴²? En fait, la capitale jouit du ressourcement le plus constant à partir de la métropole et surtout en ce qui a trait à son élite. Elle reproduit ainsi une formation sociale reflétant la ville de l'Ancien Régime où l'influence du capitalisme marchand se fait le plus sentir et dans laquelle le pouvoir et la richesse rivalisent avec l'honneur et la dignité pour structurer la hiérarchie sociale⁴³. La capitale représente donc un territoire de choix pour étudier la dynamique sociale.

Mais la hiérarchie sociale existante à Québec au XVIII^e siècle découle-t-elle exclusivement de l'appréciation de la fortune et se fonde-t-elle sur une société de classes dont les marchands seraient les leaders? La société métropolitaine mue à cette époque alors que

40. Certes, on peut facilement croire que les Canadiens « rejettent » le salariat et préfèrent être leurs propres patrons; avancer que cette « mentalité » soit propre aux artisans canadiens ne se tient pas. Cet argument est basé sur la prémisse que le Nouveau Monde offre une plus grande mobilité sociale et professionnelle; il découle d'une méprise de la réalité. Le salariat peut paraître « dégradant », mais cette condition fait que l'artisan ne remet pas en question le statu quo. P.N. Moogk, dans « The Darkness of a Basement : Craftsmen's Associations in Early French Canada », *CHR*, vol. 57, n° 4, décembre 1976, pp. 418-419.

41. En résumé, sommes-nous devant une société qui s'ouvre sur de nouvelles valeurs issues de l'environnement du Nouveau Monde, valeurs qui aplanissent les inégalités et même créent une structure sociale plus égalitaire ou encore, reproduisons-nous dans la colonie la hiérarchisation traditionnelle de la société d'ordres française, société qui, pour certains, se veut encore plus archaïque qu'en France? Seule L. Dechêne dépeint la mobilité sociale; à Montréal au XVII^e siècle, observe-t-elle, l'ascension aux niveaux supérieurs se fait au « compte-gouttes » alors que la mobilité se fait plus forte du haut vers le bas à cause des limites de l'économie. Par contre, au dernier niveau de l'échelle sociale, la promotion est beaucoup plus importante. L. Dechêne, « Habitants... », Plon, 1974, pp. 402-413.

42. Il s'agit d'une question qui préoccupe beaucoup les historiens des villes. Sur les différentes approches récentes d'histoire urbaine, Y. Desloges, « L'étude du passé urbain et ses nombreuses approches : un bilan historique », *Bulletin de recherches* n° 197, Ottawa, Parcs Canada, juin 1983, 15 pages.

43. Selon F. Bluche et J.F. Solnon, *La véritable hiérarchie sociale de l'Ancienne France. Le tarif de la première capitation, 1695*, Genève, Droz, 1983, les privilèges de la société d'ordres française sont déjà entamés en France à la fin du XVII^e siècle alors que des critères de richesse et de pouvoir bouleversent la hiérarchie traditionnelle. Ils prennent cependant soin d'ajouter que pour connaître la structure sociale, il faut également avoir recours aux critères de dignité et de considération.

dignité et richesse rivalisent. Le même phénomène se perçoit à Québec. D'ailleurs, dans une société qui s'appauvrit au XVIII^e siècle, la hiérarchie d'ordres tend à resserrer les rangs. La noblesse se démarque d'abord de l'ensemble par son sang mais aussi par l'épée, car elle contrôle le groupe des officiers militaires; solidement implantée, par ailleurs, dans l'administration civile et judiciaire, elle détient également l'autorité royale.

Bien qu'on ne puisse déterminer leur importance, mentionnons qu'on retrouve des nobles dans toutes les charges les plus prestigieuses de l'administration financière et de la police, mais ils semblent être encore plus importants dans le monde de la justice. Au XVII^e siècle, particulièrement, alors que les rangs de l'armée s'ouvrent à peine aux Canadiens, ils contrôlent les postes les plus prestigieux (Procureur général au Conseil Souverain, Lieutenant général et Lieutenant particulier à la Prévôté). Le Prévôt de la Maréchaussée, responsable du maintien de l'ordre dans la colonie, est toujours un représentant de la noblesse. Quant au Conseil Souverain, au moins 65 p. 100 des nominations faites avant 1700 favorisent des nobles ou des anoblis. Même entre 1702 et 1735, 46 p. 100 des nominations favorisent des gentilshommes. Ce n'est que dans les dernières vingt-cinq années du Régime français que la carrière judiciaire perd de son attrait pour les gentilshommes québécois qui se dirigent alors vers l'armée. Entre-temps, certaines familles nobles de Québec ont dominé la judicature et se sont remplacées de père en fils⁴⁴.

Certains marchands peuvent s'en approcher; grâce à la réussite financière, ils ont pu s'accaparer de certaines charges administratives ou réaliser une alliance matrimoniale rehaussant leur dignité. Le clergé, la noblesse et la partie de la bourgeoisie qui occupent des postes administratifs supérieurs constituent le groupe prééminent de cette société d'ordres en transition. Par le fait même, ils jouissent de privilèges et notamment d'exemptions lors de la levée des corvées militaires, lors du billet de logement militaire ou encore au moment de la construction et de l'entretien d'ouvrages militaires⁴⁵.

Cette double perception de la société québécoise du XVIII^e siècle (basée soit sur la société d'ordres, soit sur la richesse) apparaît clairement en comparant les critères de tarification d'un projet de capitation métropolitain de 1754 et ceux du rôle d'imposition de l'année subséquente. Le premier propose un impôt *per capita* établi essentiellement sur les salaires des officiers du roi et autres serviteurs de l'État (un douzième des revenus) dans lequel personne n'est dispensé, mais où les négociants s'en tirent à fort bon prix. Le deuxième exempté tous les groupes traditionnellement protégés des impôts dans une société d'ordres ainsi que le définit le Code militaire de Briquet. Pour le reste de la population, le rôle présente une répartition dressée en fonction des ressources de chaque chef de ménage, mais celle-ci repose lourdement sur le groupe des marchands et négociants. Le premier est resté à l'état de projet; le second se concrétise de 1749 à 1759.

Il ne faut toutefois pas restreindre la notion de dignité et d'honneur à la seule couche supérieure de la société. En France, la société urbaine, fortement hiérarchisée par un système de corps constitués, attribue rang et dignité. Cette hiérarchie pointilleuse des charges,

44. Nos compilations sont basées sur les données fournies dans P.G. Roy, *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760*, Beauceville, L'Éclaireur, 1935, vol. 6, pp. 159-181; J.-B. Gareau, « La Prévôté de Québec, ses officiers, ses registres », *RAPQ*, 1943-1944, pp. 60-125; A. Lachance, *La justice criminelle du Roi au Canada au XVIII^e siècle*, Québec, PUL, 1978, pp. 27-51.

45. A. Charbonneau *et al.*, *Québec...*, pp. 255-262, 274-278; Y. Desloges, *L'habitat militaire...*, pp. 40-68.

des professions et des métiers, établie par des juristes selon des critères de fonction et de prestige, imprègne les mœurs urbaines françaises et fait partie de la culture des immigrants⁴⁶.

Cette même hiérarchie subsiste à Québec en dépit de la liberté de travail et de l'absence de normes juridiques regroupant et hiérarchisant les métiers; elle se perçoit notamment dans le comportement des Québécois au mariage. L'étude du douaire constitue un moyen d'évaluer les visées sociales autant selon la dignité ou l'honneur que la richesse. Le douaire vise à suppléer aux besoins matériels de l'épouse en cas de décès de son conjoint « pour lui procurer une subsistance honnête suivant les conditions de son mari » (De Ferrière). Il s'agit donc d'une clause d'approbation sociale dans les contrats de mariage⁴⁷. L'analyse des douaires permet donc de déceler une hiérarchie qui se différencie de celle des fortunes à cause de l'importance accordée à la dignité de la fonction⁴⁸ (Tableau 4).

Tableau 4 Douaires et fortunes, 1690-1749

	Nombre (douaires)	Moyenne (douaires)	Rang	Nombre (fortunes)	Moyenne	Rang
Officiers	61	4 157	1	84	16 030	2
Marchands	39	2 208	2	73	29 997	1
Fonctionnaires	24	1 135	3	46	3 471	7
Transport	15	846	4	31	2 153	9
Commerce	12	669	5	22	3 652	6
Fer	16	583	6	30	7 934	3
Vêtement	11	525	7	19	1 950	10
Constructeurs	41	472	8	63	5 513	4
Cuir	9	464	9	16	3 328	8
Bois	9	439	10	19	4 831	5
Journaliers	2	362	11	8	279	11

Source : Les contrats de mariage proviennent des greffes des notaires ayant exercé à Québec entre 1690 et 1759. Ces documents sont conservés aux Archives nationales du Québec à Québec.

Tout au cours de la période, les officiers, quoique moins fortunés que les marchands, douent leurs futures de sommes presque deux fois supérieures. Outre le sang, la dignité découlant du pouvoir que leur confèrent les charges administratives explique ce phénomène. Les marchands suivent, car l'argent confère également l'honneur; d'ailleurs, selon Loyseau, les marchands sont « les derniers du peuple qui portent qualité d'honneur ». Suivent de près les petits fonctionnaires (notaires, greffiers, huissiers) généralement peu fortunés que les marchands débusquent de leur rang. Les chirurgiens les rejoignent, car

46. Sur les prérogatives de rang dans les villes françaises, Pierre Goubert, *L'Ancien Régime 1 : La société*, Paris, Armand Colin, 1969, pp. 171-175. Le traité de Loyseau, qui se veut une description juridique de la société d'ordres et de sa hiérarchisation par dignité est résumé dans Roland Mousnier, *Les hiérarchies sociales de 1450 à nos jours*, Paris, PUF, 1969, pp. 60-82.

47. Sur l'utilisation du douaire comme indice de niveau social : Louis Lavallée, « Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France », *RHAF*, vol. 28, n° 3, décembre 1974, pp. 385-403; Peter N. Moogk, « Rank in New France : Reconstructing a Society from Notarial Documents », *Histoire sociale — Social History*, Vol. VIII, n° 15, mai 1975, pp. 40-46.

48. Notre analyse des douaires consentis au mariage par les Québécois entre 1690 et 1749 repose sur 239 contrats de mariage. L'échantillonnage a été établi à partir de communautés matrimoniales qui ont laissé un inventaire après décès à Québec.

leur métier se veut plus honorable, comme celui des capitaines de navires, des maîtres de barque et des navigateurs; ces métiers se rapprochent plus du commerce et des arts libéraux que du travail manuel. Il en va ainsi également des petits commerçants que représentent les bouchers, boulangers et cabaretiers.

En fin d'énumération suivent les artisans du fer, du vêtement, de la construction, du cuir et du bois, les métiers les plus vils, ces gens qui, selon Loyseau, « gisent plus en la peine du corps qu'au trafic de la marchandise ny en la subtilité de l'esprit ». Mais cette ordonnance ne rend pas compte du prestige accordé à certains métiers particuliers. L'analyse des groupes démontre des caractéristiques de hiérarchisation relevant de l'honneur à l'intérieur même des métiers. Ainsi, les orfèvres, qui se rattachent davantage aux arts libéraux qu'aux arts mécaniques, ou les entrepreneurs maçons, qui peuvent être architectes et qui s'élèvent par l'« entreprise », se situent à des niveaux supérieurs alors que forgerons et charpentiers demeurent parmi les moins estimés. Cette hiérarchie rappelle les prérogatives de rang dans les métiers en France⁴⁹.

Une autre constatation s'impose : au XVII^e siècle, parmi ces artisans, les distinctions sociales que révèlent les douaires sont largement aplanies. Seuls les arquebusiers-armuriers se démarquent, car ils pratiquent également l'orfèvrerie, métier très apprécié en France⁵⁰. Pendant cette période d'arrivée massive d'engagés et de soldats et de demande extraordinaire pour les gens de métier, la considération sociale découle probablement plus des qualités de l'individu alors qu'au XVIII^e siècle, les besoins en métiers essentiels étant comblés, une hiérarchie plus structurée des douaires s'impose.

Ce même phénomène s'observe dans les douaires consentis par les marchands : à mesure que progresse le XVIII^e siècle, les douaires plus modestes et égalitaires du siècle précédent font place à des sommes plus importantes et plus variées. Ces douaires montrent que les marchands tentent de se faire accepter dans un milieu social supérieur; l'origine sociale ou la fortune de l'épouse détermine souvent le montant du douaire. La majorité des douaires supérieurs à la moyenne sont consentis à des filles issues du même milieu quoique les douaires plus élevés (10 000 à 12 000 livres) soient réservés à des filles de nobles ou d'officiers du roi. Par la suite, le douaire décroît selon la fortune de l'autre partie ou l'honneur de son métier. Si la fille d'un chirurgien bien en vue se voit accordée un douaire plus élevé que la moyenne, la grande majorité des filles d'artisans touchent moins de 1 500 livres. Cette hiérarchie des douaires traduit donc des changements de comportement de la population de Québec qui relèvent de caractéristiques plus proprement urbaines. Le XVIII^e siècle colonial nous présente une société citadine en voie de stabilisation et, par conséquent, plus fortement concurrentielle non seulement en fonction du marché mais aussi de l'honneur traditionnel.

CONCLUSION

À Québec, au XVIII^e siècle, la dynamique de croissance se module sur celle de l'économie. L'instabilité de celle-ci provoque la mobilité de la population; elle introduit à

49. P.N. Moogk, dans « The Craftsmen of New France », pp. 260-284 et dans « Rank in New France... », pp. 33-50, a déjà abordé cette question de la prérogative du rang chez les artisans coloniaux. Il faut par contre signaler que dans son analyse des douaires, son échantillonnage déjà très restreint (45 contrats de mariage) englobe toutes les occupations et vise l'ensemble de la colonie sur une période de cinquante ans.

50. Jean Trudel, *L'orfèvrerie en Nouvelle-France*, Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974, pp. 33-34.

courte échéance des poussées démographiques fortes suivies de ralentissements significatifs, ce que la longue durée ne peut évidemment pas traduire. Cette mobilité géographique accentue la concurrence, ce qui ne permet pas d'établir des assises commerciales stables. Il en résulte un appauvrissement général de la population et un écart accru entre les fortunes. Ce phénomène démontre qu'on se dirige vers une société de classes façonnée par le capitalisme marchand et une certaine « prolétarisation ».

Cette vision néglige cependant une force importante : les privilégiés de la société d'ordres. À une société qui à prime abord paraît plus ouverte et plus égalitaire, phénomène partiellement attribuable au XVII^e siècle à la colonisation du Nouveau Monde, succède, au XVIII^e siècle, une société qui se replie sur elle-même et qui fait valoir les anciens privilèges. La forte concurrence que se livrent les divers acteurs sociaux dans un cadre aussi restreint porte la société à se rabattre sur d'autres valeurs que la fortune.

L'appréciation de la dynamique de croissance, de la formation sociale et des fonctions urbaines conduit à percevoir la ville, dans la foulée de Weber et d'Abrams, plutôt comme un terrain d'affrontements socio-économiques que comme une entité autonome⁵¹. Il est illusoire de vouloir séparer la société urbaine du système social colonial et, de la même façon, de séparer celui-ci de la société française. Dans le système social beaucoup plus large de l'Ancien Régime, ne faut-il pas voir par le biais de la ville, comme en témoigne le cas de Québec, le lieu où la dynamique socio-économique mue, partiellement il est vrai, mais de façon accentuée et décisive ?

51. Philip Abrams et E.A. Wrigley, (éds), *Towns in Societies*, Essays in Economic History and Historical Society, London, Cambridge University Press, 1979, pp. 3 et 31.